L'an deux mille dix-neuf le deux octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT FRONT DE PRADOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Pierre- André Crouzille, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2019

Etaient présents : Pierre André Crouzille, Maire
Mesdames Régine Barradis et Nelly Launay, Daniel Laubuge, Adjoints
Mesdames et Messieurs Jean-Marc Barradis, René Eyraud, Isabelle Fénelon, Hervé Fulbert, Claire Hénon, Patrick Martin, Serge Olivier, Marie-Claude Paillot, Monique Pichardie, Laurence Prout

Etait absent : M. Arnaud Félix

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Fénelon

****

Mme Isabelle Fénelon a été désignée par le Conseil Municipal secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour :

1 : Délibérations :
- Modification statutaire (prise de la compétence « défense des forêts contre les incendies et desserte forestière ») et adhésion au Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies du département de la Dordogne (SMO DFCI 24)
- Modification des statuts du SDE 24

2- Gestion des déchets
3- Travaux logement communal
4- Esquisse projet salle des associations

Délibérations rajoutées à l'ordre du jour :
- instauration de principe de la redevance règlementée pour chantier provisoire de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz
- subvention exceptionnelle attribuée à la société de chasse

Adoption du procés verbal précédent :
Le procès-verbal du 10 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :
Modification statutaire (prise de la compétence « défense des forêts contre les incendies et desserte forestière ») et adhésion au Syndicat Mixte Ouvert de Défense des Forêts Contre les Incendies du département de la Dordogne (SMO DFCI 24)
Monsieur le Maire rappelle que c'est une compétence qui appartient désormais à la communauté de communes, dès lors ce n'est plus la commune qui paiera la participation (783 €). Suite à la loi Nôtre, tous les syndicats DFCI ont été regroupés, cela a posé un problème de représentativité car le quorum lors des réunions était difficilement atteint.
Désormais, il y aura 3 représentants pour notre communauté de communes au lieu de 25 (1 par commune).

2019.10.02-01 :

Monsieur le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 10 août 2018, (proposition n° 36 du schéma départemental de coopération intercommunale du 30 mars 2016) a été crée le Syndicat Mixte Ouvert de Défense contre les Incendies du Département de la Dordogne (SMO DFCI 24).
Il rajoute que sur 25 communes de la communauté de communes, 19 étaient membres du SMO à titre isolé.
Il rajoute enfin que par délibération du 29 juillet 2019, la communauté de communes a décidé de se doter de la compétence concernée, et donc par voie de conséquence
d'adhérer au SMO pour l'ensemble de son territoire

Il est donc demandé aux communes de se prononcer sur cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** ce transfert de compétence et l'adhésion au Syndicat Mixte ouvert DFCI 24 de la CCICP

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Modification des statuts du SDE 24 :
Des communes se sont regroupées pour former des communes nouvelles, cela a donc une incidence sur les communes membres du SDE 24 et donc sur les statuts. Il convient donc de délibérer pour approuver ces modifications.

2019.10.02-02 :
Le 10 septembre 2019, le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne a adopté à l'unanimité la modification des statuts du SDE 24.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette modification statutaire du SDE 24.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **Approuve** la modification des statuts.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Instauration de principe de la redevance réglementée pour chantier provisoire de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz
Ce sont des tarifs fixés par décret, en fonction de plusieurs critères dont le linéaire du réseau de gaz. Cela représente environ 100 €, cela reste marginal.

2019.10.02-03 :
Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la parution au journal officiel le 27 mars 2015, du décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes et aux Départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et aux canalisations particulières de gaz.
Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.
Monsieur le Maire propose au Conseil

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz,

- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Adopte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages de réseaux de distribution de gaz
  Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes après constatation des chantiers éligibles à ladite redevance.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 14 VOIX POUR

Subvention exceptionnelle attribuée à la société de chasse

L'association envisage la construction d'une cabane de chasse. Les frais de matériaux représentant 2 000 €, ils demandent à la commune une aide financière de 500 €.

Jean-Marc Barradis demande l'endroit de la construction : elle serait faite sur le terrain du président. Monique Pichardie fait remarquer qu'il s'agit d'un terrain privé. Monsieur le Maire explique que la société de chasse a cherché pendant longtemps un terrain mais n'en a pas trouvé. La commune ne dispose pas de terrains isolés, et cette cabane ne peut être proche des habitations car il y aura sûrement des nuisances.

Monsieur le Maire rajoute qu'il a fait remarquer au président que cela posait problème que la cabane soit chez lui. Quid en cas de changement de présidence ? Cette cabane sera-t-elle accessible à tous les chasseurs car il y a actuellement 2 équipes de chasse ? Serge Olivier dit qu'il faut qu'il y ait une convention de signée. Tout le monde est d'accord avec cela, donc il y aura subvention s'il y a une convention. Monique Pichardie dit qu'au lieu de faire une cabane de chasse, les chasseurs feraient mieux d'être sur le terrain à chasser le gibier qui fait des dégâts.

Monsieur le Maire dit que même s'il y a 2 équipes, le climat s'est tout de même apaisé, car à une époque, il y avait vraiment une animosité avec les équipes de Saint Martin l'Astier et de Beauronne.

Monique Pichardie demande s'ils ont pensé à faire des lotos, à augmenter les cotisations, plutôt que de faire appel à l'argent public.

Oui, ils ont fait des lotos mais le dernier n'a pas marché.

Serge Olivier dit que l'on a déjà versé des subventions exceptionnelles à la pétanque, au club photo, de l'ordre de 400 - 500 €.

2019.10.02-04 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande émanant du bureau de la société de chasse relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin d'aider au financement d'une « cabane de chasse ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de leur octroyer la somme de 500 euros (en supplément de leur subvention décidée lors du vote du budget).

Une convention devra nécessairement être signée entre le propriétaire du terrain sur lequel sera bâtie la « cabane » et l'association.

DELIBERATION ADOPTEE PAR 12 VOIX POUR/ 1 VOIX CONTRE (Monique Pichardie) / 1 ABSTENTION (Hervé Fulbert)

Gestion des déchets :

Les tarifs ont changé.

Au départ, il s'agissait de 160 € pour 12 levées (1 levée par mois). Aujourd'hui on nous parle de 230 € pour le porte à porte pour les familles de 1 ou 2 personnes et 300 € pour les autres. De plus toute levée supplémentaire sera facturée 12 €. Soit un surcoût énorme par rapport aux tarifs actuels.
De plus tous les ans cela augmentera et encore plus pour nous. En effet du Pizou jusqu'au grand Périgueux, seules 3 communes veulent rester au porte à porte : Saint Martial d'Artenset, Saint Laurent des Hommes et nous. Toutes les autres communes sont passées au collectif que l'on appelle aujourd'hui, Points d'Apports volontaires (PAV).
Monsieur le Maire rajoute qu'il a fait part de son mécontentement au SMD3. En effet, il y a un an, nous avions des camions avec rippers, puis on est passé au camion à bras, ils ont fourni des containers individuels à tous les habitants, il a fallu des travaux car le camion ne pouvait pas passer partout, on a fait des plateformes. Donc en résumé, on a dépensé du temps et de l'argent et tout ça pour que un an après, on nous dise qu'il faille faire marche arrière. Quelle gabegie ! Donc forcément, les 3 communes restantes vont être financièrement assommées tous les ans, l'intérêt du SMD 3, c'est que nous passions au PAV. Il regrette que le SMD3 nous demande de faire un choix et quand le choix ne leur convient pas, on est « puni » en étant surtaxé.
Serge Olivier dit qu'au départ notre choix était judicieux mais maintenant nous sommes pénalisés, il n'y a pas assez de communes comme nous, on a donc intérêt à passer au PAV et que de toute façon c'est la solution d'avenir.
On va avoir 11 points de collecte répartis équitablement sur le territoire communal.
Jean Marc Barradis demande si les nouveaux containers seront ramassés par les camions à bras. Non pas du tout. Marie Claude Paillot estime que c'est vraiment du gaspillage de la part du SMD3. Serge Olivier relativise, pour lui le SMD3 a voulu laisser le choix et ne pas imposer au départ un mode de ramassage.
Pour les communes, il y aura un abonnement de 1 900 € pour le porte à porte et de 950 € si PAV et une tarification de 0.045 € / litre, soit 2.70 € pour un sac de 70 litres.
Les PAV seront constitués d'un container pour le carton, d'un container à verres, d'un container pour le recyclable et d'un container pour les sacs noirs.
Ce système de ramassage va nous obliger à revoir le tarif de location de nos salles. Quand il y a des manifestations, les associations peuvent louer une plateforme et après, ils payent au poids. Hervé Fulbert fait remarquer que cela va poser problème à certaines associations qui ont déjà du mal à fonctionner.
Monsieur le Maire rajoute qu'il est inquiet pour la commune car actuellement tous les lundis et vendredis les cantonniers ramassent un camion de déchets divers et variés retrouvés sur la commune. Actuellement, on ne paye rien pour cela. A l'avenir, il faudra que l'on paye. Apparemment, il y aura une gratuité pour un certain nombre de sacs déposés pour la commune, mais cela sera très très insuffisant. D'autant plus que comme le dit Laurence Prout, on risque de trouver d'avantages de « décharges sauvages ». Normalement, le SMD3 va mettre en place une police verte, même si cela reste difficilement réalisable vu le nombre de communes concernées.
Les containers collectifs seront équipés de sondes, ils seront vidés quand ils seront remplis à 80%, cela évite de faire tourner les camions à vide.
Pour les personnes âgées, des discussions ont eu lieu avec l'ACAD, pour que les aides ménagères puissent porter les ordures ménages aux PAV, que cela fasse partie de leur travail.
Des employés du SMD3 vont passer dans les habitations pour expliquer les changements. Claire Hénon demande si l'on va organiser une réunion publique. Monsieur le Maire estime que cela n'est pas la peine, puisqu'ils vont passer dans chaque foyer.
L'installation des PAV devrait se faire en janvier, il s'agira de colonnes aériennes. On pourra donc les déplacer.
Pour les ordures recyclables, il faudra les verser directement dans le container. Il n'y aura plus d'usage de sacs jaunes.
L'objectif est d'inciter les gens à trier car le coût de l'enfouissement va être multiplié par 4 (65 € contre 15 € actuellement).
Serge Olivier dit que l'enfouissement a ses limites. En effet, sauf que rajoute Monsieur le Maire aucune commune ne veut d'un incinérateur sur son territoire.
Il y aura une première année facturée à blanc (on paye sa TEOM comme d'habitude mais on recevra un modèle de facture pour indiquer ce que l'on paierait avec le nouveau système).
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le principe de la mise en place de PAV (Points d'Apports Volontaires) en lieu et place du ramassage individuel.

Travaux sur le logement communal :

Les locataires sont restés 5 ans. Suite à leur départ, on a souhaité rénover l'appartement qui ne l'avait pas été depuis des années. Monique dit qu'il faut mettre à profit ce changement pour faire quelque chose de bien et de propre, qu'il faut fournir un diagnostic DPE, donc il faut refaire l'isolation. Elle pense qu'il faudrait également aménager une pièce qui ne l'est pas actuellement car c'est la seule qui voit le soleil, le reste du bâtiment est au nord. Pour Monsieur le Maire, l'accès à cette pièce est dangereuse et les travaux couteraient trop chers. Hervé Fulbert confirme que pour lui, il n'est pas nécessaire d'aménager cette pièce. D'abord pour des raisons de coût et que faire une chambre de plus ne rapporterait pas plus. Il rajoute qu'avec un minimum d'argent, on peut faire quelque chose de bien.

Monique Pichardie insiste sur la nécessité d'évaluer l'enveloppe budgétaire pour l'ensemble des travaux pour savoir où on va car si on fait petit à petit ce sera sans fin.

Pour des raisons de coûts, ceux-ci seront faits en régie. Les cantonniers ont fait une estimation du coût (environ 3 000 – 4 000 €) des travaux à réaliser. Serge Olivier dit que ce n'est pas le rôle des cantonniers. On leur donne des rôles qui ne sont pas pour eux. Leur rôle c'est de faire de l'entretien et des réparations (changer une ampoule, faire un peu de peinture, …) et l'entretien de la commune.

Monsieur le Maire dit que l'on a un agent responsable et qu'il veut valoriser son emploi, sinon ce n'est pas la peine. Il trouve que c'est valorisant pour lui de lui donner des tâches gratifiantes.

Serge Olivier demande s'il y aura une estimation du coût avec le temps passé par les cantonniers. Oui, cela sera fait.

Ces travaux seront fait l'hiver, quand il y a moins de travaux en extérieur. Quand il pleut, ils peuvent faire des travaux en intérieur.

Serge Olivier demande quels travaux sont prévus. Il s'agit des peintures, du changement des linos, des radiateurs, de la VMC et du chauffe-eau.

Il demande également si le logement est isolé. Les combles ont été isolés récemment, il y a du double vitrage.

Serge Olivier dit que c'est un logement mal placé, qui donne sur la rue, donc c'est dangereux. Ce n'est pas le seul logement dans ce cas.

Travaux de voirie :

Daniel Laubuge explique que nous avons des devis de 2 entreprises, Lauriere et Laronze, pour les travaux à l'aire de jeux, rue Meytadier-Duteuil et pour la création de la place PMR à la salle des jeunes.

L'entreprise Laurière est moins chère, c'est donc elle qui est choisi.

Pour l'aire de jeux, on choisit de l'enrobé car c'est moins abrasif en cas de chute d'enfants et cela tient plus longtemps. Actuellement, il y a des gravillons qui volent avec les dérapages de vélos ou de mobylettes. Ces incivilités sont regrettables mais on ne peut pas y mettre quelqu'un en permanence, pour surveiller.

Pour la rue Meytadier-Duteuil, on opte pour du bicouche.

Pour la place PMR, au départ la place était prévue le long du bâtiment mais cela posait problème lors des manifestations. La commission des travaux est donc allée sur place et a trouvé un nouvel emplacement sur le devant. Il faudra enlever le massif, déplanter pour replanter ailleurs et faire une petite rampe d'accès. Le devis est donc supérieur à ce qui était prévu. Daniel Laubuge rajoute qu'il faudra faire un enrobé. Pour une place PMR, c'est un forfait.

Esquisse du projet de salle des associations :

Monsieur le Maire présente la première esquisse réalisée par l'architecte, Mme Bourdon.

Il y a un petit hall d'entrée, des toilettes adaptées aux PMR, une salle de réunion et une réserve pour les associations, une pour le basket, un auvent (qui devrait être réduit voire supprimé). Il y aurait des baies vitrées entre la salle et le gymnase ouvrant ainsi la vue.

Monique Pichardie trouve que la réserve du basket est disproportionnée par rapport à la salle. Elle demande s'ils ont besoin de tant de surface. Ils devront peut-être partager leur réserve avec l'Amicale Laïque, qui elle aussi a beaucoup de matériel. Elle demande si on peut agrandir la salle des associations.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de subvention DETR nous a été refusée pour cette année, car le projet n'était pas assez avancé. Il faut revoir notre copie et présenter un dossier ficelé, en

janvier 2020. On peut tout de même commencer les travaux (mais pas terminer) avant la décision attributive de subvention. Monsieur le Maire souhaiterait que les travaux commencent en avril- mai et puissent être terminés vers septembre-octobre.
Il rajoute qu'il a également rencontré nos conseillers départementaux, Carline Cappelle et Jean Michel Magne, pour la subvention du contrat de territoire. On était parti des montants donnés par l'ATD. Un autre estimatif sera fait par Mme Bourdon, afin de pouvoir demander les subventions le plus justement possible.
Sur le projet établi par l'architecte, il y avait trop de WC (il en faut seulement 2). Monsieur le Maire lui a demandé d'en enlever et de rajouter des urinoirs.
Monique Pichardie dit que dans les vestiaires des arbitres, normalement, il y a une douche et un WC. Est-ce prévu? Il y a une douche mais pas de WC. Donc on le rajoutera. Elle rajoute que la porte des vestiaires n'ouvre pas dans le bon sens, que les vestiaires ne conviennent pas et qu'il y a un problème avec les issues de secours. Elle pense qu'une des issues de secours peut se faire par le gymnase, ce qui permettrait d'en supprimer une. Il faut voir si la législation le permet.
Hervé Fulbert demande pourquoi au niveau des vestiaires, tout a été changé alors qu'il n'y avait que quelques modifications à apporter. C'est une simple esquisse, il faut donc que l'architecte revoit sa copie.
Serge Olivier demande quelle partie va être chauffée dans l'extension. On chauffera la salle de réunion. Il s'inquiète du mode de chauffage, il pense qu'il faut utiliser des énergies renouvelables.
Monsieur le Maire répond que des panneaux photovoltaïques étaient envisagés sur la toiture et qu'il a pris l'attache du SDE 24 pour faire une étude. Il faut savoir si la charpente peut les supporter.
Monique Pichardie propose que dans la réserve, il y ait un puits de jour sinon il faudra toujours allumer la lumière.
Claire Hénon pense qu'il faudrait un peu agrandir l'extension.
En conclusion, il faudra que Madame Bourdon revoit sa copie.
Il faudra au minimum :
- rajouter un mètre en plus de profondeur sur la partie extension.
- revoir si au niveau des vestiaires elle peut reprendre le plan actuel.

Date de la réunion du conseil :
Serge Olivier s'offusque que Monsieur le Maire ait programmé une réunion du conseil municipal ce jour alors qu'il y a une réunion du conseil communautaire. Il trouve cela lamentable. Monsieur le Maire explique que lorsqu'il a programmé cette réunion, il ignorait qu'il y avait une réunion du conseil communautaire. La réunion du Conseil Communautaire était inscrite depuis 3 semaines sur la drop box. Monsieur le Maire ne l'avait pas vu.
De plus, repousser était impossible car il y a urgence au niveau de la validation des Points d'Apports Volontaires.

Résidence pour Personnes Agées (RPA) :
Monsieur le Maire rappelle au Conseil que notre commune avait été pré-retenue pour l'implantation éventuelle d'une RPA.
Les investisseurs « Age et Vie » sont revenus au mois de juillet pour faire une seconde visite. A l'issue de celle-ci, la Mairie a fourni les renseignements demandés et fait un courrier d'intention disant que nous sommes intéressés par le projet, que nous sommes prêts à leur céder une parcelle de terrain d'environ 2 500 m², pour un prix entre 6 et 10 € / m². Il y aurait 16 logements pour personnes âgées. Les habitants de la commune et leur famille seraient prioritaires.
Mais pour l'instant, rien n'est acquis. On a simplement franchi une étape supplémentaire.
Pour la commune, c'est intéressant, environ 6 emplois seraient créés. Les locataires sont indépendants, ils peuvent faire marcher le commerce local.
Cette RPA se situerait vers le terrain de tennis, sur le terrain communal et sur une partie du terrain de sport. L'entrée se ferait rue de la forge.

Sécurité routière :
Jean Marc Barradis dit que l'on devait faire une réunion à la rentrée et qu'elle n'a pas eu lieu. Monsieur le Maire répond qu'il a refait le tour de la commune avec Nicolas Champagne du Conseil Départemental, il a repris le dossier en main puisque c'était Pascal Pichard qui s'en était occupé.

Jean Marc Barradis lui reproche de ne pas lui avoir dit. Monsieur le Maire lui dit qu'il n'a fait que refaire le point comme l'avait fait Pascal. Jean-Marc Barradis répond qu'il va falloir à un moment donné se mettre d'accord afin de faire des propositions et prendre des décisions.

Fermeture Agence Postale au mois d'août :

Jean Marc Barradis demande au Maire de lui expliquer pourquoi l'agence postale a été fermée pendant 15 jours au mois d'août. Les 2 employés avaient des obligations familiales et elles n'ont pas pu se mettre d'accord.
Monsieur le Maire lui rappelle qu'avant ce mandat, l'agence postale était fermée à chaque vacance. En 5 ans, c'est la première fois que l'Agence a été fermée 15 jours. C'est une amélioration même si tout n'est pas parfait.
Il estime qu'il ne faut pas pénaliser des employées qui sont dévouées, qui répondent présentes en cas de besoin et qui sont appréciées par les clients.
Même si Jean Marc Barradis est d'accord sur leurs compétences, il estime que l'on est en période de vacances, que des personnes ne peuvent pas se déplacer jusqu'à Mussidan, il y a des règles de RH qui s'appliquent, il y a des priorités. Il trouve vraiment regrettable de fermer pendant 15 jours en pleine période estivale.
Monsieur le Maire assume son choix, il respecte son personnel. Il pense que dans une petite structure, il faut avoir un côté social.

Bulletin municipal :

Jean Marc Barradis demande si une commission communication est prévue. Nelly Launay lui répond que pas encore.
Il rajoute que la mairie communique par mail et que c'est bien. Dans l'un des mails, il était question d'enherber tout le cimetière. Il demande ce qu'il en est de l'allée centrale qui devait être goudronnée. L'idée est abandonnée.
Jean Marc Barradis dit que cette décision a été prise sans avoir consulté le conseil. Monsieur le Maire dit que c'est sa décision. Serge Olivier rejoint Jean Marc Barradis et dit que la décision de goudronnage avait été validée en conseil. Il ne critique pas la décision mais la méthode. Monsieur le Maire lui répond que la météo favorable à l'enherbement a dicté sa prise rapide de décision.

Accotements de la RD 709 :

Jean Marc Barradis demande si ces travaux avaient été prévus. Oui, c'était déjà prévu au budget 2018 et les devis avaient été validés par Pascal Pichard.

Arrêts de bus :

Jean Marc Barradis demande au Maire s'il a le souvenir de la validation d'un arrêt de bus à Beaufort. Il lui semble que oui. Les panneaux ont été implantés.
Jean Marc Barradis, vice-président du SIVOS, explique qu'à chaque rentrée, il y a une réunion avec les chauffeurs pour parler notamment des arrêts de bus mais que cette réunion n'a pas eu lieu.
Actuellement, il y a 3 lignes qui desservent la commune.
Il y a un arrêt au Bouchareau qui n'est pas sécurisé et les parents s'en plaignent. Jean Marc Barradis a fait une proposition au SIVOS pour modifier le circuit afin de sécuriser l'arrêt et il attend la réponse.

Gites de Beaufort :

Jean Marc Barradis dit que les propriétaires veulent déplacer les panneaux publicitaires de leurs gîtes de un mètre. C'est de notre compétence. Monsieur le Maire s'en occupe.

Droit de préemption :

Serge Olivier avait évoqué l'idée d'acheter une bande de terrain afin de créer un accès piétonnier des Patureaux à la Treille. Il demande où en est sa proposition. Monsieur le Maire ne s'en est pas occupé pour l'instant car il n'y a pas d'urgence.
Il rajoute qu'il avait proposé lors d'une précédente réunion de mettre des gravats (proposés par la communauté de communes) sur le chemin de Longas et sur le chemin de la fontaine au Chatenet. Le conseil préférait y mettre du calcaire. Mais pour l'instant rien n'est encore fait. Il demande si cela sera fait et quand ?

Il rajoute que le chemin rural à Longas n'est pas du tout entretenu et que les chasseurs sont obligés de traverser la parcelle d'Henri Crabanac. Ce n'est pas normal. Pour lui, la priorité pour les cantonniers ce n'est pas de refaire un appartement mais d'entretenir les chemins.
Pour Monsieur le Maire, la priorité c'était l'appartement. Pour lui, les agriculteurs peuvent passer sans problèmes sur ce chemin. Il sera entretenu mais ce n'est pas une priorité, c'est un chemin qui finit en cul de sac dans des prés.
Serge Olivier rajoute que le chemin de Longas n'est pas non plus entretenu. Monsieur le Maire explique que l'on ne peut pas tout faire. On essaye de faire les routes sur lesquelles il y a un maximum de passage. Là Serge parle de chemins très peu usités. Il comprend que tout le monde a le droit d'avoir un chemin convenable mais financièrement la commune est obligée de faire des choix.
Serge Olivier répond qu'effectivement ces chemins-là ne sont pas une priorité mais ils ne sont pas entretenus. Il rajoute qu'un parking va être fait par la communauté de communes en bord de rivière à Longas, donc il y aura plus de passage.

Maison France Service :
Claire Hénon est allée à une réunion concernant la création d'une maison France Services. Elle sera opérationnelle en janvier 2020. Les locaux se situeront dans la mairie de Mussidan, avec un loyer de 3 600 € / an. Il y a 2 agents de prévus et des points : Pôle Emploi, CPAM, CAF, CARSAT, MSA, Ministère de l'intérieur, de la justice et des finances publiques, un conciliateur, des consultations gratuites d'une infirmière une fois par mois et un poste informatique à disposition du public.

Amicale Laïque :
Claire Hénon est allée à l'audience du procès. L'accusée souhaite rembourser, elle a dit avoir contracté un prêt et s'est engagée à rembourser 22 800 € à l'Amicale. Elle a 18 mois de mise à l'épreuve, pour rembourser. A l'issue si ce n'est pas fait, elle aura 2 mois de prison ou un bracelet électronique.
Affaire à suivre.

Bâtiments communaux :
Marie Claude Paillot demande s'il est possible de mettre des micro-ondes dans les salles communales, comme la salle des fêtes, car cela est bien pratique. Elle demande si cela est autorisé.
Cela doit l'être.
Monique Pichardie dit qu'il faut faire attention car cela consomme. Ce serait juste pour des utilisations ponctuelles.

Syndicat mixte du Bassin de l'Isle :
Nelly Launay dit que 3 personnes ont été recrutées pour la partie Isle Amont. Il y a une réflexion sur l'utilisation du local situé à Bénévent.
30 agriculteurs ont conventionné pour 5 ans dans le cadre de Natura 2000.
Les subventions n'arrivent pas donc il a fallu renouveler les lignes de trésorerie.

Pays de l'Isle en Périgord :
Il y a déjà eu le débat d'orientations budgétaires pour 2020. Les cotisations ne devraient pas augmenter.
3 opérations se poursuivent : l'OPAH (25 000 € subventionné à 60%), l'OCMR (5 000 € subventionné à 65%) et le programme LEADER.
3 projets qui continuent : le PAT (Plan Alimentaire Territorial), le SCOT et DYNACOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

nom	signature
BARRADIS Jean Marc	
BARRADIS Régine	
CROUZILLE Pierre André	
EYRAUD René	
FELIX Arnaud	
FENELON Isabelle	
FULBERT Hervé	
HENON Claire	
LAUBUGE Daniel	
LAUNAY Nelly	
MARTIN Patrick	
OLIVIER Serge	
PAILLOT Marie Claude	
PICHARDIE Monique	
PROUT Laurence	